



Mouvement ESSAIM

Action 9
octobre 2004

essaim2003@videotron.ca

Objet : Projet de loi 195

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Le Mouvement ESSAIM existe parce que des retraités croient que l'indexation partielle des rentes de retraite décrétée par la loi 68 en 1982 était injuste et a provoqué à long terme un appauvrissement inquiétant.

Ayant été invités à participer à la commission parlementaire sur le projet de loi 195 portant sur l'utilisation des surplus actuariels des caisses de retraite des régimes privés, nous avons préparé un **quatrième document sur l'implication des retraités au niveau des comités de retraite et de gestion**. Nous avons également déposé des demandes concernant l'information sur nos régimes de retraite, la conciliation, la nomination de nos représentants lors d'assemblées générales, ...

Même si la portée du projet de loi 195 est restreinte et concerne les retraités du secteur privé, **il deviendra un appui important pour les demandes des retraités du secteur public**. Nous espérons qu'il nous ouvrira une porte afin d'obtenir **le même nombre de représentants que les travailleurs aux comités de retraite et de gestion de nos caisses**.

Lors de notre audition à cette commission, tous les partis politiques nous ont permis d'exprimer notre désaccord sur l'utilisation des surplus actuariels à des fins de baisse de cotisation pour les travailleurs et de congé pour l'employeur. Pour nous, retrouver la **pleine indexation** des rentes et **participer aux comités** de retraite et de gestion sont **deux conditions essentielles** à tout régime de retraite et pour tous les retraités qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

Toutes les associations de retraités voient ce projet de loi comme **un pas dans la bonne direction et nous espérons qu'il sera adopté**.

Retrouver la pleine indexation des rentes de retraite est prioritaire et doit se régler avant d'accorder de nouvelles bonifications aux travailleurs. La **hausse des taux de cotisation est inévitable pour que chacun se paie son propre fonds de retraite** en évitant d'utiliser les surplus actuariels de ceux qui ont contribué antérieurement. Les baisses ou des congés de cotisation sont injustifiables dans un régime de retraite responsable et sérieux.

Le temps a passé et la démonstration nous a été faite que les retraités sont les mieux placés pour défendre leurs intérêts. Nous espérons que, dès cet automne, vous amorcerez des travaux portant sur un projet de loi qui rendra justice aux retraités.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos salutations distinguées,

Mme Arlette Bouchard
Porte-parole du Mouvement ESSAIM,
1750 Des Grands Coteaux,
St-Mathieu-de-Beloeil, (Qc) J3G 2C9